



Syndicat

National

Indépendant des

Personnels

Administratifs

Techniques et

Scientifiques

de la Police Nationale

*Fédération des Syndicats Généraux
de la Police - FO*

Note N° 026/2010 GK/SD

Paris, le 11 février 2010

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 11 décembre 2009, je vous ai saisi (sur la base de vos annonces aux parlementaires, à la presse et aux organisations syndicales de personnels actifs), dans le souci de faire le point sur les recrutements de personnels de soutien au sein de la Maison Police.

Je vous interrogeais notamment sur l'affichage médiatique relatif à la substitution des actifs affectés à des tâches administratives au moyen de 1000 nouveaux recrutements en 2010.

Je me permettais de vous rappeler dans ce courrier que les lauréats de concours de l'année 2009 attendaient toujours leur nomination et, à ce titre, j'attirais votre attention sur le fait que mes courriers de demande d'explication sur le blocage des actes de gestion par le contrôleur budgétaire restaient désespérément lettres mortes.

Aujourd'hui, les rumeurs de décalage entre les prévisions de masse salariale réelle en fin d'année et celles gravées dans le marbre du « bleu » budgétaire, alimentent les craintes les plus fortes. En effet, les personnels administratifs, techniques, scientifiques, psychologues, infirmiers, contractuels, médecins...

...ont toujours été les parents pauvres de notre Institution, et en l'occurrence les premiers à pâtir de réductions ou suppressions de budget.

Aussi, et afin de dissiper tout malaise qui pourrait affecter gravement la qualité et l'efficacité du travail des acteurs de la Police Nationale, je vous demande de me fournir les réponses aux questions suivantes, et ce, dans les meilleurs délais :

1-Combien de personnels, lauréats des concours de 2009, ont pris leurs fonctions dans les services de Police ? (nous souhaitons connaître la répartition par corps, et par sites d'affectation, avec la date de leurs prises de fonctions).

Lors de votre audition du 02 novembre 2009 en commission élargie sur la Loi de Finances, vous avez fait état de 1002 administratifs qui « ont été recrutés et ont rejoint les rangs de la Police » pour remplacer les policiers affectés à des fonctions administratives. Nous n'avons malheureusement pas eu connaissance de ces renforts et des sites qui en ont bénéficié.

En outre, nous sommes régulièrement questionnés par des personnes, ayant passé des concours externes l'année dernière et ne comprenant pas de ne pas être encore nommés. Certaines discussions sur de forums « Internet » relatifs à la mobilité territoriale, relatent leur difficultés et les réponses pour le moins « ubuesques » de l'administration à leurs interrogations.

2- Concernant les 20 personnels dont vous avez annoncé la nomination en janvier 2010, nous souhaitons que vous puissiez nous garantir qu'il s'agit bien de concours de 2010, c'est-à-dire des créations « supplémentaires » par rapport aux 1002 de 2009 auxquels vous avez fait référence à l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, il est impératif que la répartition de ces 20 nouvelles affectations nous soit déclinée au moins par corps et par grades.

Car, comme je vous l'expliquais dans mon courrier de décembre, les PATS regroupent les adjoints administratifs, les secrétaires administratifs, les attachés, les conseillers d'administration, les adjoints techniques, les ouvriers d'état, les ouvriers cuisiniers, les agents spécialisés de Police Technique et Scientifique, les Techniciens de PTS, les ingénieurs, les Psychologues, les infirmiers...

Les besoins, notamment en matière de substitution, doivent donc conditionner la nature de la création d'ETPT afin que les dépenses publiques soient exemptes de tout reproche.


Je me permets d'insister, Monsieur le Ministre, sur la nécessité absolue de transparence en la matière.

Nous devons toutes et tous connaître précisément nos effectifs et leurs affectations.

Et si le respect du dialogue social avec les représentants légitimés par les urnes des élections professionnelles, est déjà en soi, une raison essentielle à cette transparence, de surcroît, s'agissant de l'utilisation des deniers publics, chaque citoyen doit détenir les informations nécessaires à une appréciation objective de leur gestion.

Je vous saurais gré de bien vouloir répondre, dans les meilleurs délais, aux interrogations des personnels que je représente majoritairement. Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général
Bernard MEYNIER



Destinataire :

Monsieur Brice HORTEFEUX

Ministre de l'Intérieur de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales

Place Beauvau

75008 PARIS